

PRÉFET DE L'OISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT (téléphone 03.60.36.52.94.)

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
COMMUNES DE CATHEUX, LAVACQUERIE ET LE MESNIL CONTEVILLE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

LA SOCIÉTÉ CITA GROUPE QUADRAN SOLLICITE L'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE INSTALLATION TERRESTRE DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ À PARTIR DE L'ÉNERGIE MÉCANIQUE DU VENT REGROUPANT SIX AÉROGÉNÉRATEURS ET UN POSTE DE LIVRAISON SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE CATHEUX, LAVACQUERIE ET LE MESNIL CONTEVILLE

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, il est ordonné, par arrêté préfectoral du 13 avril 2016, une enquête publique en vue de statuer sur la demande présentée par la société CITA groupe QUADRAN qui sollicite l'autorisation d'exploiter le "parc éolien de Catheux, Lavacquerie, Le Mesnil Conteville" regroupant six aérogénérateurs et un poste de livraison sur le territoire des communes de CATHEUX, LAVACQUERIE et LE MESNIL CONTEVILLE.

L'enquête se déroulera du lundi 9 mai 2016 au jeudi 9 juin 2016 inclus.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier comprenant la demande, l'étude d'impact, l'étude de dangers, l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, les plans des lieux et l'ensemble des informations concernant le projet, restera déposé dans les mairies de CATHEUX, siège de l'enquête publique, LAVACQUERIE et LE MESNIL CONTEVILLE, ainsi qu'à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement afin d'y être consulté, aux heures d'ouverture des bureaux, par toute personne intéressée.

Le résumé non technique de l'étude d'impact ainsi que l'avis de l'Autorité Environnementale sont consultables sur le site internet "Les services de l'État dans l'Oise" (www.oise.gouv.fr).

Des informations peuvent être demandées auprès de M. Jean-Marc BOUCHET, Président de la société CITA groupe QUADRAN dont le siège social est situé Domaine du Pateau à Villeneuve-les-Béziers (34420) ou à la direction départementale des territoires, service de l'eau, de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement, à Beauvais.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur un registre d'enquête, établi à cet effet et tenu à sa disposition, dans les mairies de CATHEUX, LAVACQUERIE et LE MESNIL CONTEVILLE.

Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur au siège de l'enquête.

M. Jacques ALAURENT, ingénieur des arts et manufactures en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour procéder à l'enquête publique. Il sera suppléé le cas échéant par M. Georges VANQUELEF, retraité de la police nationale.

Le commissaire enquêteur assurera des permanences, pour recevoir les observations écrites et orales du public, aux jours et heures suivants :

- lundi 9 mai 2016 de 9 heures à 12 heures à Catheux
- mercredi 18 mai 2016 de 9 heures à 12 heures à Lavacquerie
- samedi 28 mai 2016 de 9 heures à 12 heures à Catheux
- jeudi 2 juin 2016 de 14 heures à 17 heures au Mesnil-Conteville
- jeudi 9 juin 2016 de 14 heures à 17 heures à Catheux

A l'issue de l'enquête, toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur et, le cas échéant, du mémoire en réponse du pétitionnaire, à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement et dans les mairies de CATHEUX, LAVACQUERIE et LE MESNIL CONTEVILLE, ainsi que sur le site internet "Les services de l'État dans l'Oise" (www.oise.gouv.fr).

Le Préfet de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure. Cette décision peut être un arrêté d'autorisation assorti de prescriptions ou un arrêté de refus d'exploiter.